



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté interdisant la circulation sur la VC n°56**  
**dite chemin de Gortiaga**  
**N° A068-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de réfection du pont de Goartiaga, la société SOGEA d'Anglet, demande d'interdire la circulation de tout véhicule à partir du lundi 10 juillet 2023 jusqu'au vendredi 4 août 2023.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sur la VC n°56 dite chemin de Gortiaga sera interdite **à partir du lundi 10 juillet 2023 jusqu'au vendredi 04 août 2023 inclus** afin d'effectuer les travaux de réfection du pont de Gortiaga.

Un parking provisoire a été aménagé à l'entrée du chemin pour les riverains de Gortiaga, et une passerelle a été installée pour le cheminement piétonnier.

**Article 2** : L'entreprise SOGEA représentée par Mr Jean-Marc ZUBIZARRETA, 1 Avenue Marcel Dassault 64600 ANGLET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à tous les riverains du chemin de Gortiaga ainsi que :

- la société SOGEA d'Anglet
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren
- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- Madame la Responsable des services postaux,
- Les services d'urgence : SAMU 64A et les Pompiers

BRISCOUS le 06 Juillet 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, par suppléance  
Patrick ELIZAGOYEN

